



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des relations
avec les collectivités
territoriales**

Saint-Brieuc, le **16 FEV. 2023**

Monsieur le Président
de Guingamp Paimpol Agglomération

11 Rue de la Trinité,

22200 GUINGAMP

Bureau du développement durable

Affaire suivie par :

Virginie Beaufort

Tél : 02.96.62.43.86

virginie.beaufort@cotes-darmor.gouv.fr

Objet : Classement des espaces boisés dans le PLUi de GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMÉRATION pour les communes de PLOUBAZLANEC, PAIMPOL, QUEMPERGUEZENNEC, PLOÉZAL, PLOURIVO et PLOUEZEC.

Pièce jointe : carte d'aménagement de la forêt de Penhoat-Lancerf, commune de Plourivo.

La commission départementale de la nature, des paysages et des sites s'est réunie le 10 février 2023 dans sa formation « sites et paysages », concernant la demande d'évolution du classement des espaces boisés dans le PLUi de GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMÉRATION, pour les communes de PLOUBAZLANEC, PAIMPOL, QUEMPERGUEZENNEC, PLOÉZAL, PLOURIVO et PLOUEZEC.

L'article L121-27 du code de l'Urbanisme applicable aux communes littorales dispose que « le plan local d'urbanisme classe en espaces boisés, au titre de l'article L113-1, les parcs et ensembles boisés existants les plus significatifs de la commune ou du groupement de communes, après avis de la commission départementale de la nature, des paysages et de sites ».

Dans ce cadre, lors de la CDNPS du 10 février 2023, la commission a été appelée à examiner ce dossier.

Je vous confirme qu'elle a émis pour cette demande un avis favorable sous réserve des ajustements de classement pour les communes de PLOURIVO et PAIMPOL.

- Concernant PLOURIVO, le principe de classement Espaces Boisés Classés (EBC) devra être étendu au massif de Penhoat-Lancerf et aux entités boisées autour du secteur de la Chapelle-Neuve. Toutefois, les périmètres appartenant au « groupe de maintien de la biodiversité » de l'aménagement forestier approuvé et affectés d'un objectif de gestion conservatoire des landes pourront être exclus du zonage EBC. (zones en orange - carte jointe). Cette exclusion pourra également s'appliquer aux périmètres d'habitats communautaires prioritaires dont la suppression de l'état

Place du général de Gaulle
BP 2370 - 22023 SAINT-BRIEUC
www.cotes-darmor.gouv.fr

 Prefet22  Prefet22

boisé sera envisagée lors du prochain aménagement.

- Concernant PAIMPOL, le classement EBC devra être étendu à l'est du massif de Beauport afin d'assurer la continuité de l'EBC.

Au regard du dossier et de l'avis favorable rendu par la commission et des réserves citées ci-dessus, je donne mon accord à la demande d'évolution du classement des espaces boisés dans le PLUi pour les communes de PLOUBAZLANEC, PAIMPOL, QUEMPER-GUEZENNEC, PLOÉZAL, PLOURIVO et PLOUEZEC.

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,



David COCHU

Copie pour information : DDTM

Commune de PLOURIVO
FORÊT DE PENHOAT-LANCERF
 Propriété du Conservatoire du littoral
CARTE D'AMÉNAGEMENT



Gestion proposée

- Pâturage ou fauche annuelle
- Gestion bocagère
- Entretien par débroussaillage
- Gestion conservatoire des landes
- Pas d'intervention (friches)
- Suivi des arbres remarquables de la route de Traou Nez
- Futaie irrégulière
- Hors sylviculture (zones hors interventions sylvicoles)

